

est le résultat de la loi douanière de l'an dernier.

On parle de patriotisme et de production; on demande aux cultivateurs d'augmenter et d'améliorer leurs moissons; pourtant, par suite de ces modifications du tarif, les cultivateurs canadiens auront à ajouter 7½ p. 100 au prix des instruments aratoires qu'ils devront acheter. Je fais exception pour l'instant des moissonneuses, des lieuses et des faucheuses auxquelles l'augmentation de 7½ p. 100 ne s'applique pas; mais pour toutes les autres catégories d'instruments aratoires, le droit sera uniformément augmenté de 7½ p. 100. J'ai tout lieu de croire, et je pense que l'exactitude de mes renseignements ne saurait être mise en doute, que déjà les fabricants canadiens d'instruments aratoires s'entendent et se sont entendus pour élever le prix de leurs produits, par suite de cette augmentation de 7½ p. 100.

Je dois accepter et j'accepte la parole du représentant de Brantford, que la Cockshutt Plow Company ne peut et ne doit pas être comprise dans cette catégorie. Le député de Brantford ne trouvera peut-être pas mauvais que je dévoile des choses intimes. Il est notoire que depuis quelques mois, peut-être un an, la Cockshutt Plow Company, de la ville de Brantford (Ont.), n'a pas joui, sous le bon régime conservateur, de la même somme de prospérité que sous l'administration de mon très honorable chef et ami (sir Wilfrid Laurier). Je crois que depuis le premier juillet dernier, cette compagnie n'a pas payé de dividendes à ses actionnaires, on me l'a dit du moins. On m'apprend aussi que pour ajouter aux ennuis de cette situation financière, la compagnie a dans ses entrepôts, non seulement dans l'Est, mais aussi dans l'Ouest, une grande quantité de marchandises. Je conçois aisément que ces prescriptions législatives feront l'affaire de cette compagnie. Elle ne se propose pas d'augmenter les prix avant d'avoir vendu ce fort surplus de marchandise. Mais elle profitera de l'augmentation de 7½ p. 100 afin de se protéger contre l'importation des produits de l'étranger. Je puis facilement prévoir que, lorsqu'elle aura vendu le surplus des marchandises qu'elle a dans ses entrepôts, elle ne tardera pas à s'allier aux autres fabricants d'instruments aratoires, tels que la compagnie Massey-Harris, l'Internationale, et autres, pour élever les prix autant que le nouveau tarif le permettra.

Je regrette que mon honorable ami de Brantford (M. Cockshutt) ne soit pas ici pour m'entendre, car je ne voudrais ni lui

faire de tort ni nuire à ses affaires. Je dis que si sa compagnie ou celle dans laquelle il a des intérêts n'a pas encore, par suite de ce relèvement du droit sur les machines agricoles, augmenté le prix des articles qu'elle fabrique, c'est parce qu'elle ne se trouve pas en position de le faire en ce moment.

Et à l'égard des cuirs et de la maroquinerie, quel est l'effet de cette augmentation de 7½ p. 100? J'apprends de bonne source—si je suis mal renseigné, je serai bien aise qu'on me le dise—que dès le jour où le ministre des Finances fit son exposé budgétaire, les maisons de gros ont fait savoir à leurs clients, aux fabricants de chaussures, que le prix du cuir était augmenté de 7½ p. 100; on m'apprend aussi que les fabricants, voyant que la matière va leur coûter 7½ p. 100 de plus, ont décidé de relever d'au moins 5 p. 100 les prix qu'ils font à leurs clients, commissionnaires et détaillants. Il va sans dire que c'est le consommateur, celui qui porte la chaussure, qui devra porter le fardeau de cette augmentation de prix résultant de ce qu'il a plu au ministre des Finances d'accroître de 7½ p. 100 la somme de protection dont jouissaient déjà les fabricants de cuirs. Voilà quelques-unes des conséquences que les modifications que l'on apporte au tarif auront pour les consommateurs canadiens.

Mais, dira-t-on, nous aidons les manufacturiers. Jamais on ne vit en ce pays de spectacle plus habilement machiné que celui qu'offrent les industriels canadiens depuis le commencement de la guerre. Ils s'appliquent de toute manière à persuader les gens qu'ils devraient ne se servir que de choses fabriquées au Canada. C'est là-dessus que le proposeur de l'adresse (M. Weichel) a fait porter son discours, et le ministre des Finances nous dit lui-même qu'il en est de la nation comme des particuliers: qu'elle doit fabriquer elle-même les choses dont elle a besoin plutôt que les acheter à l'étranger. Le peuple canadien n'a que faire d'une telle propagande. Les Canadiens sont assez sincèrement patriotes pour acheter des articles de fabrication canadienne de préférence aux articles étrangers lorsqu'il y a égalité entre les uns et les autres sous le rapport de la qualité et du prix. Si le ministre des Finances avait à faire l'acquisition d'un nouvel automobile, soit pour lui-même, soit pour le compte du ministère, et qu'il trouvât à l'acheter à meilleur marché aux Etats-Unis qu'au Canada, je me demande s'il ferait grand cas de la propagande en faveur de la fabrication canadienne.

Certes, nous tenons à ce que nos industries grandissent et deviennent florissantes,